

## LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION AU DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

### COUT DE LA FORMATION

- Frais d'admission et de concours : **150 € (non remboursés en cas d'échec ou de désistement)**
- Frais de scolarité : **7116,80€**

### Les démarches doivent être réalisées impérativement avant l'entrée en formation

### LES DISPOSITIFS MOBILISABLES PAR LE SALARIE



#### - **Le Compte Personnel de Formation (CPF)**

Les formations peuvent être suivies pendant le temps de travail, avec maintien du salaire si accord de l'employeur, ou hors temps de travail sans rémunération ni accord de l'employeur.

Renseignements et démarches en ligne : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>.

#### **Les démarches doivent être effectuées après les résultats du concours et au moins 15 jours avant le début de la formation.**

Si le montant de votre CPF ne couvre pas la totalité des frais de formation et que vous avez un reste à charge, il sera à régler par carte bancaire en une seule fois sur le site du CPF (après validation de votre inscription en formation par l'IFA). Vous pouvez également vous inscrire et ne financer qu'un ou plusieurs blocs de formation.

Votre formation peut également faire l'objet d'un abondement de la part de votre employeur.

#### **Participation forfaitaire de 102,23€ :**

[Formation professionnelle -CPF : une participation forfaitaire de 100 € obligatoire dans certains cas | Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018)

#### - **Projet de Transition Professionnel : CPF de Transition**

Ce dispositif est destiné à financer une action certifiante visant un changement de métier ou de profession.

Où s'adresser : Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018>

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-salaries/article/projet-de-transition-professionnelle>

**FORMA SANTE**

Institut de Formation d'Ambulanciers Brest

9 rue de Vendée – 29200 BREST

Tél : 02 98 41 75 74 - Fax : 02 98 41 72 62

APE : 8559A - N° SIRET : 42030962700073

## LES DISPOSITIFS MOBILISABLES PAR LE DEMANDEUR D'EMPLOI



### - **Le Compte Personnel de Formation (CPF)**

Renseignements et démarches en ligne : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

**Les démarches doivent être effectuées après les résultats du concours et au moins 15 jours avant le début de la formation.**

Si le montant de votre CPF ne couvre pas la totalité des frais de formation et que vous avez un reste à charge, il sera à régler par carte bancaire en une seule fois sur le site du CPF (après validation de votre inscription en formation par l'IFA).

Vous pouvez faire une demande d'abondement à Pôle emploi directement depuis Mon Compte Formation. Cet abondement est un financement complémentaire que Pôle emploi peut vous accorder (sous certaines conditions) pour financer le reste à charge de votre projet de formation si le montant de votre CPF est insuffisant.

## LES AUTRES POSSIBILITES

### - **Financement par le Conseil Régional de Bretagne**



La Région Bretagne est un des partenaires institutionnels de l'IFA de Brest et finance les coûts pédagogiques d'un certain nombre de places de formation initiale de DEA pour les jeunes sortant du système scolaire et les demandeurs d'emploi dans le cadre de sa gamme d'offre de formation Qualif Sanitaire & Social.

Si vous êtes sélectionné sur les quotas Région dans notre institut de formation, ce dispositif s'appliquera sans qu'il y ait besoin de monter un dossier financier.

- 1) Financement de l'intégralité des frais pédagogiques des **10 premiers du concours** (épreuve orale)

*Attention : Le coût pédagogique des formations en cursus partiel n'est pas pris en charge par le Conseil Régional Bretagne.*

- 2) Bourse études formation sanitaire et sociale et aide financière [QUALIF Sanitaire et Social · Région Bretagne](#)

La bourse d'études s'adresse aux apprenants en formation initiale, c'est-à-dire en continuité de parcours scolaire sans interruption de plus d'un an.

Les apprenants sortis du système scolaire depuis plus d'un an, en recherche d'emploi ou demandeur d'emploi de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de plus de 26 ans et non indemnisés au titre d'une allocation chômage, relèvent de l'aide financière régionale.

**FORMA SANTE**

Institut de Formation d'Ambulanciers Brest  
9 rue de Vendée – 29200 BREST  
Tél : 02 98 41 75 74 - Fax : 02 98 41 72 62  
APE : 8559A - N° SIRET : 42030962700073

- **Fondation de la Deuxième Chance**

[www.deuxiemechance.org](http://www.deuxiemechance.org)

Onglet Mon projet – Formation qualifiante

L'IFA se tiendra à votre disposition pour l'aider à constituer votre dossier.

- **Financement personnel :**

Si vous optez pour un autofinancement, un échelonnement des frais peut être établi sur la durée de la formation. Vous pourrez ainsi régler votre formation en 5 fois. L'échéancier sera mis en place le jour de la pré-rentrée.